

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de PREUSCHDORF
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Terril Le Bel, 11 rue Willenbach, PREUSCHDORF, Lieu dit « Straaengenfeld » sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **PREUSCHDORF** :

Terril Le Bel
n°67SIS06884.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **PREUSCHDORF**.

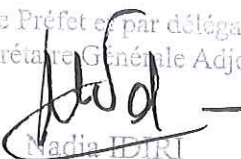
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet
Le Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDRI



Identification

Identifiant	67SIS06884
Nom usuel	Terril Le Bel
Adresse	11 rue Willenbach, PREUSCHDORF, Lieu dit « Straaengenfeld »
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	PREUSCHDORF - 67379

Caractéristiques du SIS

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

Observations Le terril Le Bel est composé de déblais marneux avec des lentilles sablogréseuses. Outre les stériles résultant du fonçage du puits n°11 et du creusement des galeries liées à l'exploitation, il a été le lieu de déversement de déchets de production, de produits pétroliers, de résidus de distillation et de traitement du pétrole.

Le site de l'ancien puits N° 2 de Pechelbronn a également été le lieu de l'exploitation d'un centre de stockage et de destruction de véhicules automobiles hors d'usage.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0108	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0108

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	1052563.0 , 6880942.0 (Lambert 93)
Superficie totale	23649 m ²
Perimètre total	713 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PREUSCHDORF	26	163	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	160	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	159	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	168	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	106	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	105	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	167	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	165	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	166	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	164	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	179	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	178	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	177	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	176	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	214	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	93	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	215	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	216	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	217	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	322	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	108	27/02/2018
PREUSCHDORF	26	158	27/02/2018

Documents
